

La directive et le règlement sur les exigences en capital (« CRD V » et « CRR II »), adoptés le 16 avril 2019, qui entreront en vigueur prochainement, ont pour objet non seulement de renforcer la résilience du système bancaire européen et la confiance des marchés en ce système, mais également de servir de point de départ à de nouveaux progrès dans l'achèvement de l'union bancaire.

Afin d'accompagner les établissements assujettis dans la mise en œuvre de ces textes, Racine et RSM France organisent un webinar pour apporter un éclairage pratique sur les principaux impacts.

Introduction

- Le champ d'application du paquet bancaire (CRD V et de CRR II)
- Les objectifs des modifications apportées aux règles prudentielles du paquet bancaire (CRD V et de CRR II) :
 - Une réduction des risques
 - Un partage des risques : système de garantie des dépôts, filet de sécurité (backstop) au fonds de résolution unique

I- Quels impacts sur l'organisation des établissements assujettis ?

1. L'élargissement des entités exemptées
2. La nouvelle définition du principe de proportionnalité
3. La Société mère intermédiaire (IPU)
4. Les nouvelles pratiques de rémunération

II- Quels impacts sur les ratios prudentiels ?

1. Impacts sur les ratios de solvabilité
 - Risque de crédit : Révision des risques pondérés (méthode standard et méthode NBI)
 - Uniformisation du risque de contrepartie et du risque opérationnel
 - Titrisations : STS
 - Risque de marché : révision frontière banking book / trading book, révision FRTB, nouvelle norme IRRB*
2. Autres ratios prudentiels
 - Ratio de levier : renforcement
 - Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)
 - TLAC et MREL : Modalités de convergence
 - Grands risques